

13 décembre 2010

Paul Leonard
Président
Société d'exploitation et de
développement d'Hibernia ltée
Cabot Place, bureau 1000
100, rue New Gower
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1C 6K3

Alan R. Brown
Vice-président, côte est
Suncor Énergie Inc.
Scotia Centre, bureau 201
235, rue Water
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1C 1B6

Paul J. McCloskey
Vice-président, activités ayant lieu sur la
côte est
Husky Energy
Scotia Centre, bureau 901
235, rue Water
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1C 1B6

Messieurs,

Objet : Recommandation n° 12 de l'ESHM – Vols de nuit

Dans le rapport de l'Enquête sur la sécurité des hélicoptères en mer (ESHM), le commissaire Wells
a déclaré :

Dans ma lettre du 8 février 2010 à l'Office, j'ai mis en garde contre les vols de nuit, et leur
nombre a été réduit. Je ne peux pas recommander un retour au vol de nuit prévu. Je
reconnais que des circonstances peuvent survenir lorsque les vols de nuit peuvent être
impératifs. Dans de tels cas, la décision de voler doit être prise par un comité composé
d'un représentant de chacun des groupes suivantes : l'organisme de réglementation, les
exploitants d'hélicoptères, les exploitants pétroliers et les travailleurs. Le comité doit
évaluer tous les facteurs de risque connus. S'il y a unanimité que le ou les vols de nuit
soient autorisés, un passager doit néanmoins avoir le droit de refuser de prendre un vol de
nuit sans pénalité.

Nous demandons aux exploitants de s'assurer que leurs opérations, les exploitants
d'hélicoptères et l'effectif extracôtier disposent des ressources et du personnel nécessaires
pour faire partie de l'équipe de l'aviation de l'ESHM afin d'évaluer les restrictions de vol de
nuit à la lumière de la certification imminente de la « capacité de vol stationnaire ».

Nous demandons à l'équipe de l'aviation de l'ESHM d'élaborer un plan de travail pour répondre à la présente recommandation et de présenter ce plan de travail d'ici le 31 janvier 2011. Nous lui demandons également d'établir et de présenter un rapport mensuel sur l'état d'avancement des travaux par rapport au plan de travail.

Nous attendons votre collaboration à cet égard et vous demandons d'accuser réception de la présente lettre et de confirmer votre engagement à répondre à notre demande.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Max Ruelokke, ing.
Président et premier dirigeant